

**Notes pour une allocution de Madame Ginette Galarneau,
sous-ministre adjointe à la Planification, aux Relations civiques
et interculturelles,
ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration**

**sur le « Bilan et perspectives d'action du Québec »
présentée au colloque sur « *Les leçons de Durban* »**

UQAM, 16 novembre 2001

Le Québec et la Conférence mondiale

Contexte

- En septembre dernier, le Québec était présent à la Conférence mondiale contre le racisme en Afrique du Sud.
- Après avoir assisté aux quatre réunions du comité préparatoire des Nations-Unies, à Genève, ainsi qu'aux rencontres convoquées par le gouvernement fédéral.
- La participation du Québec à cette Conférence mondiale était jugée importante par le gouvernement. Dans cette optique, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) a entrepris, au cours de l'année 2001, un travail de réflexion sur les manifestations du racisme et sur les moyens de le contrer.

Ainsi :

- En prévision de la Conférence mondiale, le MRCI a voulu préparer un **état de situation** en matière de lutte contre le racisme. À cet effet, il a demandé à chacun des ministères concernés, un bilan des situations problématiques et des interventions gouvernementales, ainsi que certaines perspectives pour l'avenir. Ce travail permet de mesurer

l'ampleur du travail gouvernemental accompli au cours de la dernière décennie. On s'est aussi penché sur les thèmes de la Conférence dans une perspective québécoise, tout en considérant que cette problématique s'insère dans une dynamique mondiale.

- À peine trois jours après la Conférence, le monde entier a assisté aux événements tragiques du 11 septembre aux États-Unis.

Les événements du 11 septembre, tout comme les débats qui se sont déroulés au cours de la Conférence mondiale, ont fait prendre conscience que toute approche de lutte contre le racisme doit, plus que jamais, être « pensée globalement ». Il apparaît aujourd'hui avec évidence que les manifestations de racisme à l'égard de groupes particuliers trouvent leur source ou sont exacerbées par les conflits et les enjeux internationaux. Les approches gouvernementales doivent donc comporter des mesures d'ordre national et international, envisagées à court, moyen et long terme. Car s'il faut répondre rapidement à une conjoncture susceptible d'entraîner du racisme ou de l'intolérance envers un groupe particulier, il importe de ne négliger ni les autres sources du phénomène, ni les autres groupes vulnérables.

La Déclaration adoptée par les pays à la Conférence mondiale réaffirme l'engagement des États en matière de promotion et de respect des droits de la personne, dans tous les domaines : économique, social, culturel, politique. Elle fait de cette promotion et de ce respect la pierre d'assise de la prévention et de l'élimination du racisme.

Le défi, on le reconnaîtra, est de taille : l'action des États se joue sur fond de mondialisation, de sous-développement chronique dans certaines parties du monde, de migrations et de conflits parfois générés par des tensions interethniques. Défi important, mais pas insurmontable. Comme le souligne le texte de la Déclaration de Durban, il appartient à chacun des États d'affirmer, clairement, de manière responsable, en partenariat avec les organismes du milieu qui ont une connaissance approfondie des groupes discriminés, sa volonté d'agir et de l'inscrire dans des stratégies viables : à l'échelle nationale d'abord, mais également en concertation avec d'autres États, parce que le racisme n'a pas de frontières.

La facture générale de la Déclaration et du Programme d'action de l'ONU a changé, quand on les compare aux textes de 1978 et de 1983. En plus des éléments nouveaux, on note que ces textes vont plus loin sur certaines problématique. Les pistes d'actions interpellent non seulement les États et les organisations

internationales, mais aussi plusieurs acteurs simultanément. De façon générale, soulignons :

- une plus grande interrelation entre les dimensions culturelles et sociales du racisme, de la discrimination, de la xénophobie et de l'intolérance;
- le fait que des personnes et des groupes subissent plusieurs formes de discrimination;
- un accent sur l'importance d'établir des partenariats entre les milieux gouvernementaux et la société civile; une compréhension plus détaillée de la contribution de chacun dans la lutte contre le racisme;
- la reconnaissance de l'esclavage contemporain en tant que crime contre l'humanité; la reconnaissance du colonialisme et de ses effets sur certaines populations et leurs descendants;
- la reconnaissance des effets négatifs de la mondialisation sur les pays en voie de développement;
- enfin, la reconnaissance de la fragilité des migrants et des réfugiés¹.

¹ Le gouvernement canadien a adopté la position suivante : « Tout en reconnaissant qu'il n'a pas toujours été fidèle aux principes de justice, de générosité et de compassion au fil de son histoire, le Canada n'accordera pas d'indemnisation financière aux personnes ou aux communautés en raison d'injustices historiques »

Voilà donc ce qui ressort des travaux de la Conférence. Depuis, la scène internationale a subi de profonds bouleversements. Tous ces éléments doivent maintenant être lus à la lumière des événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis, qui imposent une stratégie d'intervention à court et à moyen terme.

L'impact du 11 septembre

Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont déjà des impacts majeurs sur l'exercice de la citoyenneté au Québec, comme dans d'autres régions du monde. Ils rendent plus nécessaire et urgente l'adoption de nouvelles interventions, particulièrement en matière :

- de lutte contre les attitudes et les actes racistes, la xénophobie et les discriminations;
- d'accès à l'égalité, de pleine participation et de juste représentation de la diversité;
- de promotion des droits et des relations interculturelles axées sur la dignité et l'égalité des personnes;
- de diversité religieuse et de rapports intercommunautaires.

- Dans la foulée des recommandations de la Conférence mondiale, mais aussi des événements du 11 septembre 2001, le Québec poursuit l'élaboration et la mise en œuvre de mesures **afin de répondre aux défis que pose la nouvelle conjoncture internationale et de lutter contre les incidents racistes**. L'enjeu est de maintenir et de renforcer les relations entre les Québécois de toutes origines. L'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux - et de façon plus intensive, ceux à vocation sectorielle - sont associés à cette démarche.

Sans entrer dans les détails, j'aimerais rappeler quelques mesures québécoises significatives.

Bilan des principales actions réalisées par le Québec

- Au fil du temps, le Québec s'est doté d'outils juridiques, institutionnels et démocratiques novateurs et exclusifs, afin que tous ses citoyens puissent participer et appartenir à la société québécoise, en toute égalité et dans le respect de leurs droits : ***Charte des droits et libertés de la personne, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Tribunal des droits de la personne***, pour n'en nommer que quelques-uns. Le Québec a mis en œuvre un grand nombre de politiques,

programmes et mesures, qui en font l'une des sociétés les plus avant-gardistes en la matière.

- Il n'existe pas, au Québec, de mouvement d'extrême droite structuré, ni de parti politique dont le discours flirte avec le racisme. Toutefois, notre société n'est pas exempte de manifestations de racisme et de discrimination, bien que la complexité et les formes subtiles du racisme rendent difficile la mesure précise du phénomène.

En emploi

Les actions menées dans le secteur de l'emploi touchent la lutte contre les pratiques discriminatoires, le soutien à l'égalité socioéconomique, notamment pour les groupes plus vulnérables, ainsi que la sensibilisation et la prévention en matière de discrimination en milieu de travail. Parmi ces actions, mentionnons :

- Les modifications apportées à la *Charte des droits et libertés de la personne* en 1982 et mises en vigueur en 1985, qui rendent possible l'instauration de programmes d'accès à l'égalité (PAÉ).

- L'obligation faite aux entreprises de 100 employés ou plus soumises au programme d'obligation contractuelle en 1987 de s'engager à mettre en place un PAÉ pour les femmes, les minorités visibles et les Autochtones.
- Depuis 1999, l'implantation de diverses mesures administratives visant à accroître la présence des Autochtones, des anglophones et des membres des communautés culturelles dans la fonction publique (objectif de 25 % pour les emplois d'été ainsi que pour tous les postes permanents et occasionnels).
- L'adoption, l'année dernière, de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (2000) qui étend l'obligation d'implanter des PAÉ aux grandes sociétés d'État, aux organismes du monde municipal et des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi qu'à la Sûreté du Québec lorsqu'il y a sous-représentation, dans un type d'emploi, de l'un ou l'autre des quatre groupes ciblés, soit : les femmes, les membres des minorités visibles, les Autochtones et les personnes de langue maternelle autre que le français ou l'anglais.
- L'institution du Fonds pour les jeunes des minorités visibles entre 1997 et 2000.

- Une approche d'insertion et de maintien en emploi des jeunes des minorités visibles à Emploi-Québec.
- L'institution du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion en emploi qui vise à soutenir les initiatives de création d'emploi pour les personnes les plus touchées par l'exclusion et la pauvreté.

Dans le secteur de l'éducation

- La Politique d'intégration scolaire et interculturelle (1998) veut favoriser l'intégration scolaire des élèves de toutes origines ethniques ou nationales et préparer l'ensemble des élèves à participer à la construction d'un Québec démocratique, francophone et pluraliste. Elle est fondée sur l'éducation à la démocratie dans un contexte pluraliste, sur la promotion de l'égalité des chances (accessibilité de tous aux services éducatifs et mise en place de mesures compensatoires pour certains élèves) et sur la maîtrise du français, langue commune de la vie publique. Cette politique s'accompagne d'un plan d'action, mis en œuvre depuis 1998.

- L'introduction d'un programme d'éducation à la citoyenneté dans le curriculum des élèves. Ce programme embrasse à la fois la diversité des individus - antécédents familiaux, références religieuses ou culturelles, champs d'intérêt, identités - et le partage des valeurs et des institutions démocratiques qui rendent leur cohabitation possible.

- Les activités et programmes d'information et d'éducation aux droits de la CDPDJ constituent des démarches de vulgarisation de la Charte en milieu scolaire (sensibilisation au racisme et à la discrimination, rapprochement d'élèves du secondaire et des peuples autochtones).

- Le Programme d'échanges de jeunes en milieu scolaire depuis 2000, qui vise notamment le rapprochement des jeunes de Montréal et des autres régions.

Justice et sécurité publique

- L'implantation de programmes d'accès à l'égalité et de diverses mesures de redressement au sein des corps policiers (ex. politique favorisant l'embauche de personnel autochtone à la Sûreté du Québec, mise en œuvre d'un programme du ministère de l'Éducation visant à augmenter, en techniques policières, le

nombre d'étudiants autochtones et de minorités ethnoculturelles ou visibles; implantation d'un programme d'accès aux études de droit à l'Université Laval pour faciliter l'accès des Autochtones aux professions juridiques).

- L'adoption d'un code de déontologie provincial en 1990 pour améliorer l'efficacité du traitement des plaintes portées à l'égard des policiers.
- La nomination d'un commissaire à la déontologie pour réprimer les conduites dérogatoires de tout membre des forces policières.
- La mise en place de programmes de formation sur la diversité et les droits.
- La tenue de plusieurs séances d'information et de sensibilisation aux us et coutumes des Autochtones à l'intention des intervenants concernés par l'administration de la justice.
- L'adoption de mesures visant à ce que l'administration de la justice se fasse le plus près possible des communautés autochtones (ex. nomination d'un juge itinérant) et par les membres de ces communautés (établissement de corps policiers autochtones).

- Après entente avec des organismes autochtones provenant de milieux attikamek, cri et mohawk, le ministère de la Justice, conjointement avec d'autres partenaires gouvernementaux, a procédé graduellement à la mise en œuvre de mesures permettant un plus grand engagement de la part des communautés en matière de résolution de conflits (ex. comités de justice).

Logement

Dans le secteur du logement, les actions gouvernementales menées visent à :

- mesurer, prévenir et dépister la discrimination;
- améliorer l'efficacité des recours que les personnes victimes de discrimination peuvent exercer auprès de la CDPDJ;
- assurer une plus large information auprès des migrants et réfugiés et auprès des propriétaires sur les droits et obligations en la matière.

Dans le secteur de la santé et des services sociaux

- Un important travail d'adaptation institutionnelle, depuis la fin des années quatre-vingt, et l'adoption de plans d'action relatifs à l'accessibilité des services et des établissements du réseau aux communautés culturelles.
- L'organisation de sessions de formation sur le racisme et les différences culturelles, sur l'intervention en contexte interculturel, etc.

En ce qui a trait à la participation et aux relations civiques

Certaines des actions menées par le gouvernement du Québec pour combattre les préjugés et les comportements discriminatoires ont un impact sur l'ensemble des secteurs de la vie collective. Elles sont axées sur la sensibilisation et l'information du grand public ainsi que sur la promotion de la participation égalitaire et la protection des droits. Mentionnons :

- L'organisation d'activités pour souligner divers événements marquants (Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, Semaine d'actions contre le racisme,

Mois de l'Histoire des Noirs, 25^e anniversaire de la *Charte des droits et libertés de la personne*).

- L'institution d'une Semaine québécoise de la citoyenneté (1997), dont l'objectif est de permettre aux citoyens de toutes conditions sociales et de toutes origines de souligner les liens civiques qui les unissent et de manifester leur appartenance à la société québécoise.
- La remise des Prix québécois de la citoyenneté, visant à reconnaître les actions menées par des personnes et des organismes dans les domaines de la promotion des valeurs démocratiques, de la solidarité et du rapprochement interculturel.
- L'implantation d'un Programme de soutien à la participation civique qui permet de financer des projets axés sur la promotion et l'exercice de la citoyenneté et sur la promotion de l'intégration et de l'inclusion de tous les citoyens.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec poursuit ses actions en vue de maintenir et de développer des relations d'égalité, de coopération et de respect avec les Premières Nations. Il a ainsi défini en 1998 ses orientations en matière autochtone dans *Partenariat, développement et actions*. Ces orientations visent à ce

que les nations et les communautés autochtones puissent prendre en main leur développement et atteindre une plus grande autonomie.

Depuis les événements du 11 septembre 2001

- Depuis le 11 septembre, plusieurs actions ont été prises, autant auprès de l'ensemble de la population que des communautés les plus touchées par ces événements. Le ministère a rencontré des représentants des communautés arabe, musulmane, indienne, pakistanaise et afghane.
- Les grands réseaux (éducation, santé, classes d'accueil et de francisation des immigrants, services de garde) se sont rapidement mobilisés et ont fixé des mesures de prévention et de soutien, en plus de jouer un rôle rassembleur auprès de leurs clientèles et partenaires. Ils ont vite mis en place un système de veille active afin de répondre à cette situation d'urgence et à toute évolution rapide de la situation.
- Le MRCI entend, en étroite collaboration avec les principaux ministères et organismes concernés et ses partenaires de la société civile, adapter et accélérer, à la suite des événements du 11 septembre 2001, une partie de son action visant la promotion

des valeurs démocratiques, le sentiment d'appartenance à la société québécoise, la représentation équitable de la diversité dans toutes les sphères d'activités, ainsi que la participation de tous à la vie collective, notamment :

- Dans le cadre de la Semaine québécoise de la citoyenneté, du 19 au 23 novembre prochain, dans laquelle se tiendra un Colloque sur l'éducation à la citoyenneté, organisé par le MÉQ et le MRCI. Ce colloque permettra à plus de 700 personnes du milieu de l'éducation et des organismes communautaires de faire le point sur l'action de l'école dans la préparation des jeunes à leur rôle de citoyens responsables et engagés, dans une perspective de soutien à la démocratie et d'ouverture à la diversité.
- Dans le cadre des Prix québécois de la citoyenneté, remis à l'occasion de la Semaine, un nouveau prix sera réservé cette année aux entreprises. Ce prix récompensera les efforts en matière d'accès à l'égalité, d'ouverture à la diversité, d'adaptation des services des entreprises à la réalité plurielle de leur clientèle et de leur main-d'œuvre.
- Toujours à l'occasion de la Semaine québécoise de la citoyenneté, à Montréal, dans la Capitale-Nationale et en région, des activités organisées par les organismes du milieu

mettront l'accent sur l'apport positif de l'immigration pour le Québec, la promotion des échanges entre les personnes de toutes origines et le renforcement des relations entre les communautés, à la suite des événements du 11 septembre.

- Au cours des prochaines semaines, le MRCI fera campagne pour faire connaître la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* et mettre en valeur les compétences des Québécois de toutes origines.
- En concertation avec d'autres ministères, le ministère de la Sécurité publique contribuera à une meilleure connaissance des manifestations de racisme, ce qui permettra de mieux cibler les interventions. À cet effet, mentionnons que le Service de police de la communauté urbaine de Montréal (SPCUM) et le Service de police de Laval disposent déjà d'une politique d'intervention en matière de crimes haineux.
- Le ministère de la Sécurité publique entend également élaborer des pratiques particulières que les corps de police seraient amenés à appliquer, en collaboration avec les groupes communautaires concernés, dans les cas de violence faite aux membres de communautés culturelles.

- Le ministère de la Sécurité publique, qui offre déjà des programmes récurrents et continus visant à contrer l'émergence du phénomène d'intolérance dans la société québécoise, entend les renforcer.

Les perspectives d'action prometteuses à moyen et long terme

À moyen et à long terme, les mesures à l'étude pour contrer le racisme et les discriminations touchent :

- la représentation de la diversité au sein des institutions et des organisations (campagne d'information grand public sur la mise en œuvre de la loi 143, renforcement des banques d'interprètes, médiateurs culturels et formateurs dans les ministères et organismes);
- l'égalité pour les groupes les plus vulnérables (ex. mesures d'insertion socioéconomiques pour les jeunes Québécois des minorités visibles);
- un rôle de premier plan pour les programmes de sensibilisation et de formation dans toutes les institutions et tous les secteurs.

Une approche plus systématique, concertée et continue en matière de formation à la diversité est envisagée;

- un plus grand partage et un accroissement des connaissances sur le racisme et les discriminations. L'objectif est de mieux déterminer les mesures en fonction de clientèles précises et en évaluer la portée.

Plus précisément, les perspectives qui font l'objet d'une attention au MRCI consistent à :

- miser sur un suivi étroit de l'évolution des relations intercommunautaires et civiques afin de prévenir ou de contrer le racisme et les discriminations;
- miser sur la formation et l'expertise-conseil auprès des ministères et organismes publics sur le racisme et la discrimination;
- accentuer la sensibilisation et l'information sur l'immigration, les relations interculturelles et le pluralisme pour contrer les préjugés;
- assurer une reconnaissance et une valorisation publiques des actions de lutte contre le racisme et la discrimination;

- assurer la diffusion des outils existants de lutte contre le racisme et la discrimination;
- miser sur la diffusion des expériences novatrices et sur un partenariat plus étroit entre les institutions et les organismes qui travaillent sur le terrain, ainsi qu'avec les employeurs et les syndicats;
- assurer un suivi de ces actions dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

EN GUISE DE CONCLUSION

Les événements du 11 septembre ont révélé la nécessité d'une plus forte articulation du travail des ministères et organismes gouvernementaux en vue d'assurer des relations civiques empreintes d'égalité et de respect. L'intensification de la concertation interne au gouvernement est essentielle mais doit être complétée par une action concertée avec les acteurs de la société civile. Les ministères et organismes sont en mesure de relever ce défi avec leurs partenaires.

Plus largement, pour répondre au racisme comme ensemble de préjugés, de comportements et d'inégalités qu'il génère, pour s'attaquer à ses sources tout comme à ses effets, toute approche gouvernementale doit viser plusieurs objectifs simultanément :

- tenir compte de la complexité et de la multidimensionnalité du racisme ainsi que des enjeux internationaux, des conflits régionaux ou des dynamiques locales dans notre société;
- tenir compte du caractère fluide, indirect, implicite et systémique du phénomène, tout en misant sur la recherche de données « dures », d'indicateurs et d'instruments de mesures des discriminations, qui doit guider toute action gouvernementale, dans un souci de mieux cibler les interventions;
- être globale, allant de la répression de la violence raciste organisée au soutien à l'intégration socioéconomique et à l'adaptation institutionnelle;
- inclure autant des actions d'éducation, de formation et de sensibilisation que des interventions visant le soutien à l'intégration socioéconomique, la reconnaissance de l'histoire, la création de lieux de mémoire et le renforcement de solidarités entre les communautés. Malgré le grand nombre

d'interventions et d'activités, certaines actions entreprises devraient être intensifiées ou reconsidérées afin de répondre aux défis que pose le racisme;

- reposer sur un message gouvernemental clair, qui priorise des secteurs et des populations vulnérables;
- être transversale et s'inscrire autant dans les politiques gouvernementales que dans la coordination de leur mise en œuvre et des pratiques de terrain;
- articuler tous les efforts gouvernementaux et locaux visant à gérer les conflits et les problèmes sociaux que des minorités partagent avec d'autres citoyens québécois, problèmes qui sont souvent attribués à des différences culturelles;
- être proactive et s'inscrire dans le court, le moyen et le long terme.

Bref, il faut miser sur :

- une représentation équitable des membres des minorités ethnoculturelles et visibles, dans tous les secteurs de la vie sociale;

- une action du gouvernement et de la société civile mieux documentée, concertée et fréquemment évaluée;
- des programmes de sensibilisation et de formation aux droits et de lutte contre le racisme dans toutes les institutions et tous les secteurs;
- des mesures de lutte contre l'exclusion et les inégalités socioéconomiques, efficaces à long terme.

Vivre au Québec, c'est adhérer à un certain nombre de valeurs : liberté, égalité, respect, diversité culturelle. Comme il a fait depuis de nombreuses années, le gouvernement du Québec va continuer à combattre énergiquement toutes les manifestations de racisme. Il va poursuivre le dialogue avec les ONG et les représentants des différentes communautés afin de faire le bilan du chemin parcouru jusqu'à maintenant et déterminer ce qu'il reste à mettre en œuvre pour faire de la société québécoise une société toujours plus inclusive et plus égalitaire.